

Commune d'ASNELLES

Convocation : 16.11.2023

Affichage : 16.11.2023

Nombre de conseillers en exercice : 12 – Présents : 7 – Votants : 12 – Absents : 5

L'an deux mil vingt-trois, le 23 novembre, à 17h30, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain SCRIBE, Maire.

Présents :

M. Alain SCRIBE, maire, M. Christian AUBERT, Mme Évelyne LAMANDÉ, M. Michel LAQUAY, M. Michel NOSTRADAMUS, M. Gérard POUCHAIN, Mme Clairette SOHIER

Absents excusés :

M. Vladimir FÉLICIJAN a donné procuration à M. Michel NOSTRADAMUS

Mme Marion HOTIN a donné procuration à Mme Clairette SOHIER

Mme Aude LELIÈVRE a donné procuration à Mme Evelyne LAMANDÉ

Mme Maryse MONNIER a donné procuration à M. Alain SCRIBE

M. Jean-Claude CORNET a donné pouvoir à M. Gérard POUCHAIN

M. Gérard POUCHAIN a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 septembre 2023 :

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers municipaux.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent d'ajouter trois délibérations :

- Aide financière sollicitée par un couple d'Asnelles
- Recrutement d'un CDD partiel (heures de ménage dans des bâtiments communaux)
- Achat de fascicules pour des jeunes asnellois

L'ajout de ces trois délibérations est accepté à l'unanimité des votants.

2023-99: Désignation des membres de la commission de contrôle de la liste électorale.

M. le maire lit l'arrêté préfectoral concernant la désignation des nouveaux membres des commissions de contrôle des listes électorales, la liste des membres titulaires et suppléants devant être adressée en préfecture pour le 30 novembre prochain.

M. le maire précise que M. le préfet demande d'éviter le renouvellement sans discontinuité des membres de la commission.

Il est alors procédé à la désignation :

- Délégués de l'administration : M. Daniel NOTREAMI (titulaire), M. Jérémie SCRIBE (suppléant)
- Délégués du conseil municipal : Mme Aude LELIÈVRE (titulaire), Mme Clairette SOHIER (suppléante)
- Délégués du tribunal judiciaire ; Mme Dorothée LAMOLE (titulaire), M. Philippe HENNIQUANT (suppléant)

2023-100 : Désignation d'un candidat pour le COPIL du schéma cyclable de STM

M. le maire fait état du courriel envoyé par M. Guillaume TENDRON, technicien territorial de l'intercommunalité *Seules Terre et Mer*, relatif à la désignation d'un représentant de la municipalité pour le COPIL (comité de pilotage) du schéma cyclable de l'intercommunalité, qui a notamment pour but de développer les liaisons cyclables et de relier les polarités urbaines entre elles.

Sont élues Mme Evelyne LAMANDÉ (titulaire) et Mme Aude LELIÈVRE (suppléante).

2023-101: Désignation du correspondant C.R.I.S.E.

Suite au courriel de Mme Axelle MORINEAU (ENEDIS), il est procédé à la désignation d'un correspondant C.R.I.S.E. (Correspondants Réseaux Intempéries pour la Sécurité Electrique).

Sont désignés M. Alain SCRIBE, maire (titulaire), et M. Gérard POUCHAIN (suppléant).

2023-102 : Vente du tracteur MC-CORMICK

Les conseillers municipaux acceptent, à l'unanimité des voix, la vente pour un montant de 4500 € du vieux tracteur Mc-Cormick, utilisé pour remorquer la tonne d'eau, le changement de ses roues et de ses jantes s'évérant trop onéreux.

2023-103 : Devis sanitaire camping de l'entreprise CMPC

Les conseillers municipaux acceptent, à l'unanimité des voix, les deux devis de travaux dans les sanitaires du camping, proposés les établissements CMPC :

- l'un d'un montant de 794,09 € TTC (remise en conformité du local ballon d'eau chaude sanitaire)
- l'autre d'un montant de 2981,04 € TTC (modification du local sanitaire et pose de deux ballons d'eau chaude de 400w).

Ces dépenses seront imputées sur le budget du camping municipal.

2023-104: Devis acquisition de 2 « Algécos » pour le camping

Afin de proposer aux personnes qui fréquentent le camping municipal un local « laverie-blanchisserie » où l'on trouvera lave-linge, sèche-linge, réserve pour les draps, etc., le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de faire l'acquisition de deux « Algécos » pour un montant de 6000 € TTC.

2023-105: Décision modificative budget camping (achat portail d'entrée)

Compte tenu d'un manque de crédits au chapitre 21 sur le budget camping municipal, le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants :

- de prendre des crédits en recettes de fonctionnement (-400 €) au chapitre 002 pour les affecter en dépenses de fonctionnement au 023 (+400€)
- d'affecter ces crédits en investissement : + 400 € (ligne 2184) en dépenses d'investissement et + 400 € (ligne 021) en recette d'investissement

2023-106: Facture Girard et Fosse budget camping (achat tout-venant)

Pour des travaux de consolidation du sol du terrain de camping, il s'avère nécessaire de faire livrer deux camions-bennes de tout-venant.

La dépense d'un montant de 4339,18 € TTC est acceptée à l'unanimité des votants.

2023-107: Facture intermédiaire RESIN-ALIX budget camping (sol sanitaires résine)

La réfection du sol en résine des sanitaires étant devenue nécessaire par suite d'un revêtement écaillé et d'un sol glissant dont la pente doit être revue, le devis de l'entreprise RESIN-ALIX d'un montant de 14726,36 € TTC est accepté à l'unanimité des votants : son règlement se fera en deux factures séparées, d'un montant respectif de 7000 € TTC et de 7726,36€ TTC.

2023-108: Dérogation au tarif du camping pour un jeune en stage sur Asnelles

M. le maire propose d'accorder, après avis favorable de la gestionnaire du camping, une dérogation au tarif du camping pour un jeune en stage dans le marais de Meuvaines, qui va demeurer du 30 octobre au 24 novembre dans le camping-car de

ses parents : il suggère une réduction de 50 %, soit un montant de 204,20 € au lieu de 408,40 €.

Après échanges entre conseillers, il est décidé d'accorder cette réduction par 10 voix contre 1.

2023-109 : Délibération encadrant les dépenses de la ligne budgétaire 6232 du budget de la commune

Suite à la demande du contrôleur des Finances publiques de prendre une nouvelle délibération listant les dépenses affectées à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies », le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide la nouvelle nomenclature suivante :

- 1 : cérémonies officielles
- 2 : repas des Aînés
- 3 : festivités de Noël (arbre de Noël, marché de Noël, quinzaine commerciale)
- 4 : vœux du maire
- 5 : fêtes communales (fête de la musique, fête de la mer, Halloween)
- 6 : cérémonies diverses (naissances, mariages, décès, accueil des vacanciers)

2023-110 : Décision modificative budget assainissement concernant la ligne budgétaire 022 « dépenses imprévues »

Le montant des dépenses imprévues de la section de fonctionnement (18850 €) dépassant le seuil limite autorisé de 7,5%, il y a lieu de procéder à une rectification budgétaire pour ramener le montant maximum des dépenses imprévues à la somme de 18422,58€.

2023-111 : Devis d'achat de potelets dans le cadre du réaménagement du « Cœur de Bourg »

Ayant constaté sur la place Sir Alexander Stanier des stationnements abusifs à l'emplacement prévu pour des « Arrêts-minute », M. le maire et Mme Evelyne LAMANDÉ, adjointe en charge de l'urbanisme, ont sollicité des devis pour y faire face. L'entreprise Oxalis a fait parvenir un devis de 9104,59 € TTC pour la fourniture et la mise en place de 14 potelets fixes.

La société Zénobia a fait parvenir un devis de 19140 € TTC pour la mise en place de 11 banquettes supplémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, juge ces dépenses excessives, et demande qu'une réflexion soit conduite afin de trouver des solutions alternatives, de type « bacs à fleurs », « blocs de béton », ou autres.

2023-112 : Devis de l'ONF pour expertiser des arbres « clos de la Fossette »

Suite à la demande d'une expertise des arbres du clos de la Fossette, ONF Vegetis a fait parvenir en mairie un devis pour un diagnostic visuel et sonore de 16 peupliers d'un montant de 948 € TTC.

Un autre devis a été reçu de l'entreprise Jardindebambou d'un montant de 1650 € TTC, comprenant la mise à disposition d'une nacelle-camion, de deux intervenants, l'abattage de deux peupliers (l'un est mort sur pied, l'autre présente une grosse cavité à sa base), la réduction de l'alignement des peupliers restant à 5,50 m, le débit du gros bois en 1 m, et la mise en fagots des branches secondaires.
Ce devis, sensiblement plus avantageux, est accepté à l'unanimité des votants.

2023-113: Exonération de droits de place pour l'année 2023

Conscient de nuisances occasionnées aux commerces donnant sur la place Sir Alexander Stanier et engendrées par certains travaux dans le cadre de la rénovation du centre-bourg, M. le maire propose d'exonérer de droits de place pour l'année 2023 le restaurant La Cale, les Sablés d'Asnelles et In Normandy.
Sa proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

2023-114 : Demande de subvention de l'USI Bessin nord/Seulles

M. le maire lit la lettre du Club sportif USI Bessin Nord/Seulles qui a dû faire face à diverses dépenses (notamment l'acquisition d'une navette aux couleurs du club) et qui sollicite une subvention.

Les conseillers municipaux sont sensibles aux résultats des équipes et au bon fonctionnement de l'association, mais ils déclinent cette demande de subvention.

2023-115 : Demande d'emplacements par deux commerçants, l'un pour 2024, l'autre dès 2023

M. le maire présente les deux demandes d'emplacements pour 2024 :

- Bar ambulant « Au tire-bouchon », proposant notamment diverses boissons, des planches charcuterie, des planches fromage.

Les conseillers municipaux demandent à M. le maire de rencontrer le postulant avant de prendre une décision.

- Distributeur automatique (50 cases), 7 jours/7, 24h/24 de produits de la mer. Demande faite par M. Renan LÉCOT, marin-pêcheur professionnel demeurant à Asnelles. Le conseil municipal ayant donné un avis favorable, M. le maire va rencontrer à nouveau M. Renan LÉCOT pour examiner avec lui l'emplacement qui conviendrait et qui offrirait à la population un nouveau commerce

2023-116 : Devis pour l'animation du repas des aînés du 4 février 2024

Après échanges entre les conseillers, le devis de M. Daniel VALLÉE pour l'animation (musique et magie) du repas des aînés, d'un montant de 370 € TTC, est accepté à l'unanimité des votants.

2023-117 : Choix du menu du repas

Le menu proposé par Segarra Traiteur (32€ TTC/personne) pour le repas des aînés est accepté à l'unanimité des votants.

2023-118 : Choix du panier de Noël pour les aînés

Début novembre, Mme Maryse MONNIER, adjointe en charge des affaires sociales, a informé la société Esprit Gourmand du panier de Noël qui a été retenu. Elle a ensuite été avisée qu'une rupture de stock ne permettrait pas de donner suite à cette demande de la commune. D'autres descriptifs de paniers devraient être prochainement adressés à la mairie pour un nouveau choix.

2023-119 : Aide financière sollicitée par un couple d'Asnelles

En raison de problème de santé du mari qui travaille de nuit à l'hôtel Ibis de Caen et qui sera licencié à la fin du mois, le couple sera sans revenus pendant un mois. M. le maire a reçu l'épouse qui a présenté tous les justificatifs demandés. À l'unanimité des votants, il est décidé d'allouer une aide de 1000 € pour franchir ce mois très difficile.

2023-120 : Recrutement d'un CDD partiel (heures de ménage dans des bâtiments communaux)

L'entreprise Synodya, ex-A.I.B., employant M. Karl VIVIEN qui a charge du ménage dans plusieurs bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, gîte) et qui donne entière satisfaction, va cesser ses activités.

M. le maire, qui a déjà rencontré M. Karl VIVIEN, invite le conseil municipal, pour lui éviter d'être au chômage, à lui proposer un CDD d'un an, avec le même volet horaire qu'aujourd'hui, mais annualisé. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

2023-121 : Achat de fascicules pour des jeunes Asnellois

M. le maire propose de faire l'acquisition de 50 fascicules « Bien vivre ensemble » (éditions Prost) qui incitent les enfants de 5 à 10 ans à mieux respecter les règles de civisme et de politesse, et qui leur seraient offerts à l'occasion de la distribution des cadeaux de Noël. La dépense de 115 € TTC pour 50 fascicules est acceptée à l'unanimité des votants.

INFORMATIONS DU MAIRE :

- Afin d'éviter d'éventuelles dépenses inutiles, renseignements vont être pris pour savoir si une ligne téléphonique fixe est toujours nécessaire dans la salle des fêtes

- La récente tempête Ciaran n'a causé aucune victime dans la commune. Les déclarations de sinistres concernant des bâtiments communaux ont été faites auprès des assureurs: église, gîte, grange à dîme, toiture de l'ancienne école, cheminée de la mairie. Un expert devrait prochainement venir constater les dégâts.
- Une réponse a été adressée à Mme Corinne ANDRÉ, l'une des responsables de la paroisse Saint-Martin d'Asnelles, concernant l'état de certaines parties de la toiture de l'église (voir lignes précédentes).
- Les conseillers municipaux sont cordialement invités à participer à la préparation des fêtes de fin d'année: décoration de la salle des fêtes, préparation des cadeaux des enfants, marché de Noël, etc. Une cinquantaine de sapins seront disposés dans les rues de la commune ainsi que des illuminations.
- La fréquentation pendant l'été dernier du Bureau d'information touristique d'Asnelles a été excellente :
 - Creully-sur-Seulles : 946 personnes (juin/juillet/août)
 - Ver-sur-Mer : 443 personnes (juin/juillet/août)
 - Graye-sur-Mer : 78 personnes (juillet/août)
 - Tilly-sur-Seulles : 91 personnes (juillet/août)
 - Asnelles* : 1292 personnes (juillet/août)

(*747 personnes en 2021 ; 959 personnes en 2022)

Tous les points ayant été délibérés, la séance est close à 20h30.

Asnelles, le 23 novembre 2023

Le maire, Alain SCRIBE



